

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 6 septembre 2017 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Stéphane Berthe, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Paul Asselin
Mme Marie-Josée Beaupré

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière à la Direction de l'administration et finances
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Sylvain Tousignant
Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière

CE-2017-998-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2017-999-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2017-1000-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 30 AOÛT 2017

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 30 août 2017, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2017-1001-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif du 29 août 2017 ;
 - de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme du 21 juin 2017.
-

CE-2017-1002-DEC OFFRE DE SERVICES / ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

ATTENDU QUE la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) est un organisme sans but lucratif (OSBL) qui a pour mission de mettre en place des projets environnementaux visant la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais ;

ATTENDU QUE la SAESEM, avec son projet Mégot Zéro, innove en offrant un programme unique de recyclage de mégots de cigarettes ;

ATTENDU QUE cette initiative est pionnière en matière de gestion de l'un des déchets les plus répandus et toxiques de notre planète ;

ATTENDU QU'un des objectifs principaux du Plan vert 2011-2016 est d'«augmenter la performance de la récupération des matières recyclables»;

ATTENDU QUE la problématique de gestion des mégots de cigarettes est présente sur le territoire et particulièrement dans le secteur du Vieux-Terrebonne ;

ATTENDU QUE la SAESEM a offert ses services à la ville de Terrebonne pour la réalisation d'une étude de caractérisation qui permettra d'établir la vision d'ensemble du service public concerné par l'implantation de cendriers et à déterminer les fréquences de collectes pour ainsi assurer le succès du programme ;

ATTENDU la recommandation numéro DDETC-207-08-29/01 de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif concernant l'élaboration d'une étude de caractérisation pour l'implantation de cendriers ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif, d'accepter l'offre de services de la firme SAESEM pour la confection d'une étude de caractérisation, le tout pour un montant n'excédant pas 2 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0314 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2017-1003-DEC PROJET PILOTE / RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE / HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE parmi les objectifs principaux du Plan vert 2011-2016 l'on retrouve d'«incorporer le développement durable aux opérations de la Ville», et de «favoriser le contrôle à la source et la gestion durable des eaux de pluie» ;

ATTENDU QUE l'Hôtel de Ville est déjà muni d'un système d'irrigation pour les jardins et la mosaïciculture ;

ATTENDU QUE l'endroit est idéal et à coûts moindres pour implanter un projet pilote de récupération de l'eau de pluie du toit de l'Hôtel de Ville ;

ATTENDU QUE la société Écôneau est spécialisée dans l'installation de système de récupération d'eau de pluie et qu'elle offre ses services ;

ATTENDU QUE les systèmes de récupération d'eau de pluie pour les futurs projets municipaux devraient être envisagés à l'étape des plans et devis, et ce, dans un objectif de développement durable;

ATTENDU la recommandation numéro DDETC-207-08-29/02 de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif concernant le projet pilote de récupération d'eau de pluie du toit de l'Hôtel de Ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif, que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à évaluer la faisabilité, avec la plomberie existante, pour la réalisation d'un projet pilote de récupération d'eau de pluie du toit de l'Hôtel de Ville.

Que les Directions qui vont en soumission pour des travaux liés à des futurs projets municipaux évaluent la possibilité d'utiliser des systèmes de récupération d'eau de pluie pour leurs installations sanitaires et autres besoins en eau non potable.

CE-2017-1004-REC MISE À JOUR / POLITIQUE DU SPORT, DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DU PLEIN AIR / LANCEMENT D'UN NOUVEAU PLAN D'ACTION

ATTENDU QUE le lancement de la *Politique du sport, de l'activité physique et du plein air* de la Ville de Terrebonne remonte à 2008;

ATTENDU QUE la *Politique du sport, de l'activité physique et du plein air* n'a pas été mise à jour depuis son adoption;

ATTENDU QUE le dernier bilan quinquennal (2009-2013) de la *Politique du sport, de l'activité physique et du plein air* a eu lieu en novembre 2014;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la *Politique du sport, de l'activité physique et du plein air* afin de tenir compte de l'évolution et de la réalité actuelle de la Ville de Terrebonne, dixième (10^e) municipalité en importance au Québec;

ATTENDU QUE le moment est également venu de lancer un nouveau plan d'action qui tiendra compte des grandes orientations de la Ville de Terrebonne en matière de sport, d'activité physique mais aussi de plein air au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE lors de l'adoption du budget 2016 de la municipalité, une somme de 25 000\$ a été consentie pour la mise à jour de la politique et le lancement d'un nouveau plan d'action en 2017;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-384-DEC autorisant la Direction du loisir et vie communautaire à solliciter un mandat d'accompagnement professionnel pour l'ensemble de la démarche;

ATTENDU QUE l'exercice de révision de la *Politique du sport, de l'activité physique et du plein air* s'est échelonné sur une période d'un (1) an, soit de septembre 2016 à septembre 2017;

ATTENDU la tenue de trois (3) rencontres de consultation réunissant les représentants de 39 organismes du milieu en janvier et février 2017;

ATTENDU la tenue en mars 2017 d'une journée de réflexion avec l'ensemble des directions municipales sur les enjeux et la vision du développement du sport, de l'activité physique et du plein air pour la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE huit (8) mémoires ont été déposés, de février à avril 2017, dans le cadre de la démarche de consultation, soit cinq (5) provenant des partenaires associatifs sportifs et trois (3) autres signés par des citoyens;

ATTENDU l'organisation d'activités de consultation auprès des citoyens, dont un questionnaire auto-administré en ligne ayant permis de joindre 4 218 répondants ainsi qu'un questionnaire administré en personne dans des lieux publics ayant permis de sonder 141 autres citoyens;

ATTENDU le *Rapport de consultation* produit par les consultants Édith Juneau et Ivan Bendwell en juin 2017;

ATTENDU le projet de *Politique du sport, de l'activité physique et du plein air* de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la vision autour de laquelle s'articule cette politique est de faire de Terrebonne un milieu propice à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif et proposant aux citoyennes et aux citoyens de tous âges et toutes conditions, des expériences de qualité, et ce, dans toutes les dimensions de la pratique d'activités sportives, physiques ou de plein air;

ATTENDU le plan d'action triennal (2018-2019-2020) de la *Politique du sport, de l'activité physique et du plein air*;

ATTENDU QUE les diverses mesures que la Ville de Terrebonne entend poursuivre ou développer dans ce plan d'action se déclinent à travers les trois (3) grandes orientations suivantes :

1. Stimuler la pratique du sport, de l'activité physique et du plein air;
2. Consolider les environnements de pratique;
3. Assurer la diversité de l'offre de concert avec les acteurs du milieu.

ATTENDU QUE l'ensemble des mesures contenues dans le nouveau plan d'action triennal de la *Politique du sport, du loisir et du plein air* sont le fruit de discussions, propositions et échanges avec les citoyens, les organismes, les experts du milieu et les gestionnaires municipaux;

ATTENDU QUE l'échéancier de réalisation de l'ensemble de ces mesures s'arrimera avec celui d'autres projets en cours de réalisation ou en voie de l'être, notamment le développement du pôle de la Croisée urbaine, du plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels ou d'autres études déjà entamées;

ATTENDU QUE la réalisation des mesures du plan d'action et leur planification dans le temps devra tenir compte du cadre budgétaire de la municipalité;

ATTENDU les discussions qui ont eu lieu à la commission;

ATTENDU la recommandation numéro LOI-2017-08-30/01 de la commission des sports, loisirs et plein air concernant la mise à jour de la *Politique du sport, de l'activité physique et du plein air* ainsi que le lancement d'un nouveau plan d'action ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission des sports, loisirs et plein air, que le comité exécutif recommande au conseil municipal l'adoption de la *Politique du sport, de l'activité physique et du plein air* de la Ville de Terrebonne ainsi que l'adoption du plan d'action triennal (2018-2019-2020) accompagnant cette même politique.

QUE la commission des sports, loisirs et plein air soit et est mandatée à assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

**CE-2017-1005-REC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT /
CONTRÔLE DE LA POPULATION ANIMALE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 09-01-2016, adoptée le 18 janvier 2016, acceptant la soumission de la société Le Berger Blanc inc. pour le contrôle de la population animale pour un contrat d'une durée de vingt-trois (23) mois pour une somme de 542 107,13\$ (t.t.c.) avec une (1) option de renouvellement (SA15-1005) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-1005 pour le contrôle de la population animale arrive à échéance le 31 décembre 2017 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur, tel que montré au formulaire ;

ATTENDU QUE l'article 15 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 255 244,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 5 septembre 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales à la Direction générale, de recommander au conseil d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 1^{er} janvier 2018, la soumission pour le contrôle de la population animale avec la société **LE BERGER BLANC INC.** pour une somme de 222 000\$ (taxes en sus).

CE-2017-1006-REC RÉMUNÉRATION / PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir la rémunération les réviseurs, des scrutateurs, secrétaires de bureau de vote et les autres membres du personnel électoral avant leur entrée en fonction, le cas échéant;

ATTENDU QUE l'article 88 de la *Loi sur les élections et référendums* permet aux municipalités de fixer une rémunération du personnel électoral ;

ATTENDU QUE la rémunération proposée est substantiellement la même que celle de l'élection de l'année 2009 et la même que pour l'élection de 2013 pour tout le personnel électoral laquelle était basée sur la rémunération versée en vertu de la Loi électorale du Québec et sur des données comparables de d'autres villes du Québec ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif recommande au conseil de fixer la rémunération du personnel électoral comme suit, à savoir :

a) Jour du vote par anticipation:

- Scrutateur, 280\$ (incluant la formation et le dépouillement du 5 novembre)
- Secrétaire d'un bureau de vote, 245\$ (incluant la formation et le dépouillement du 5 novembre)
- Préposé à l'information et au maintien de l'ordre, 450\$(aide-préposé, 325\$)
- Accueil et tables d'identification, 185\$

b) Jour du scrutin:

- Scrutateur, 280\$ (incluant la formation)
- Secrétaire d'un bureau de vote, 245\$ (incluant la formation)
- Préposé à l'information et au maintien de l'ordre, 500\$(aide-préposé, 350\$)
- Accueil et tables d'identification, 185\$

- c) Vote itinérant :**
- Scrutateur, 18\$/h, minimum 4 heures, plus 0,46\$/km
 - Secrétaire, 17\$/h, minimum 4 heures, plus 0,46\$/km
- d) Commission de révision:**
- Président, 35\$/h, vice-président : 25\$/h
 - Réviseur, 20\$/h
- e) Président d'élection:** 0,25\$/électeur, si le scrutin n'a pas lieu
0,30\$/électeur, si le scrutin à lieu
- f) Secrétaire d'élection :** montant horaire de sa fonction majoré de 50% pour toutes heures travaillées hors des heures normales de travail, pour le travail électoral, sans dépasser 75% des honoraires du président d'élection.
- g) Vice-président d'élection :** montant horaire de sa fonction majoré de 50% pour toutes heures travaillées hors des heures normales de travail, pour les élections, hors ses heures, pour le travail électoral, sans dépasser 50% des honoraires du président d'élection.
- h) Agent réviseur :** 26\$/heure, plus 0,46\$/km
- i) Substitut :** formation 35\$ plus 50\$ le jour du scrutin ou le jour de vote par anticipation
-

CE-2017-1007-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 3 465 975,95\$ préparée le 1^{er} septembre 2017.
-

CE-2017-1008-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 224 290,90\$ préparée le 31 août 2017 ;
 - la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 3 696 249,81\$ préparée le 1^{er} septembre 2017.
-

CE-2017-1009-DEC NOMINATION / POMPIER À TEMPS COMPLET / DIRECTION DE L'INCENDIE

ATTENDU le concours numéro INC 2017-14 afin de combler le poste de pompier à temps complet devenu vacant suite à la demande du pompier Germain Guay afin de passer d'un statut de pompier à temps complet à pompier à temps partiel ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, de nommer M. Danick Limoges au poste de pompier à temps complet à la Direction de l'incendie à compter du 24 septembre 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101.

**CE-2017-1010-DEC NOMINATION / CAISSIÈRE (PISCINE) DIRECTION
DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de caissière (piscine) à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Annie Cammisano, adjointe au directeur des ressources humaines, de nommer Mme Mégane Mulkers au poste de caissière (piscine) à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 11 septembre 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective du personnel salarié syndiqué de la piscine.

**CE-2017-1011-DEC PÉRIODE DE PROBATION / RESPONSABLE
SÉCURITÉ ORGANISATIONNELLE ET RÉSEAUTIQUE /
DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

ATTENDU QUE le conseil municipal autorisait, le 13 mars 2017, la nomination de M. Philippe Hamel à titre de responsable, sécurité organisationnelle et réseautique, à la Direction des technologies de l'information ;

ATTENDU QUE M. Philippe Hamel terminera sa période de probation à ce poste le 14 septembre 2017 et qu'il a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Annie Cammisano, adjointe au directeur des ressources humaines, et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que M. Philippe Hamel soit et est confirmé à titre de responsable, sécurité organisationnelle et réseautique, à la Direction des technologies de l'information.

CE-2017-1012-REC AUTORISATION / AMENDEMENT BUDGÉTAIRE

ATTENDU QU'un montant de 498 000\$ a été budgété au poste 1-02-160-00-411 de la Direction des ressources humaines pour l'année 2017 afin de payer les coûts reliés aux tests de dotation, au PAEF, aux frais d'arbitrage de griefs et aux honoraires professionnels des procureurs, actuaires, etc. ;

ATTENDU les obligations légales reliées à la mise en application de la Loi 15 (loi favorisant la sécurité financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal) et qu'il était essentiel de s'adjoindre les services d'une firme d'actuaires avec une expertise pointue en la matière et d'une firme d'avocats;

ATTENDU QU'il est difficile de prévoir l'évolution des différents dossiers compte tenu des décisions de recours légaux utilisés par les parties (cadres, cols bleus, cols blancs, policiers) et leur impact sur les services requis;

ATTENDU QUE le solde disponible est de 60 655\$ en date du 14 août 2017 et qu'une estimation raisonnable des coûts à venir d'ici la fin de l'année est de 525 000\$ (10 400\$ tests de dotation, 11 200\$ actuaire SST, 248 500\$ actuaire - Loi 15, 12 750\$ PAEF, 10 700\$ actuaire AON RPD, 31 300\$ arbitrage de griefs, 200 075\$ procureurs);

ATTENDU QU'il y a lieu de compenser le déficit budgétaire;

ATTENDU QU'un amendement budgétaire, en date de ce jour, du poste de « disposition de terrains » à « honoraires professionnels » au montant de quatre cent soixante-cinq mille dollars (465 000\$) s'impose afin d'être en mesure, d'ici la fin de l'année, d'acquitter les notes d'honoraires;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser l'amendement budgétaire pour un montant de 465 000\$ du poste budgétaire numéro 1-01-279-00-585 (disposition de terrains R. 585) au poste budgétaire numéro 1-02-160-00-411 (services professionnels), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2017-0301 émis par la trésorière et joint à la présente.

**CE-2017-1013-DEC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT /
INSTALLATION, ENLÈVEMENT ET
ENTREPOSAGE DES DÉCORS HIVERNAUX**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1066-DEC, adoptée le 24 août 2016, acceptant la soumission de la société ISM Art et Design pour l'installation, l'enlèvement et l'entreposage des décors hivernaux dans le Vieux-Terrebonne pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 48 864,38\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA16-9058) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA16-9058 pour l'installation, l'enlèvement et l'entreposage des décors hivernaux dans le Vieux-Terrebonne est échue depuis le 23 août 2017 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 49 237,70\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,764%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 31 août 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 24 août 2017, la soumission pour l'installation, l'enlèvement et l'entreposage des décors hivernaux dans le Vieux-Terrebonne avec la société **ISM ART ET DESIGN** pour une somme de 42 824,70\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0294 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-1014-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
DISPOSITION DES NEIGES USÉES / SAISON
2017-2018 / CONTRAT D'UN (1) AN AVEC DEUX
(2) OPTIONS DE RENOUELEMENT**

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire doit procéder à un appel d'offres public pour la disposition des neiges usées pour l'année 2017-2018 pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement pour 2018-2019 et 2019-2020;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour **« la disposition des neiges usées pour la saison 2017-2018 pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement pour 2018-2019 et 2019-2020 »**.

CE-2017-1015-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / VIDANGE DES BOUES / ÉTANGS DE LA PLAINE

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire doit procéder à la vidange des boues des étangs de La Plaine, et ce, tel que prévu au budget 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres afin d'obtenir des prix pour la vidange des étangs de La Plaine pour 2017;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour **« la vidange des boues des étangs de La Plaine »**.

CE-2017-1016-DEC AUTORISATION / AMENDEMENT BUDGÉTAIRE

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un amendement budgétaire suite à la réception et l'encaissement d'un chèque émis par la compagnie d'assurances relativement à un dommage causé à un des véhicules de la Ville (police – no 206), et ce, selon l'article 2.3 du règlement numéro 195 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise l'amendement budgétaire pour un montant de 7 606\$ du poste budgétaire numéro 1-01-234-10-006 (divers autres) au poste budgétaire numéro 1-02-217-00-649 (matériel véhicules), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2017-0283 émis par la trésorière et joint à la présente.

CE-2017-1017-REC SOUMISSION / TRAVAUX / INSTALLATION D'UNE CONDUITE DE CONTOURNEMENT / STATION DE LA PINIÈRE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux pour l'installation d'une conduite de contournement à la station de la Pinière (SA17-9037) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 juillet 2017 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 29 août 2017 à 11 h 13, à savoir :

Nordmec Construction inc. 282 794,81\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Nordmec Construction inc. s'est avérée conforme selon le rapport préparé le 30 août 2017 par M. Pierre Chartrand, ingénieur de la firme C.L.A. Experts-conseils inc. ;

ATTENDU également le rapport daté du 30 août 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 291 461,63\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 1^{er} septembre 2017 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Nordmec Construction inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 5 septembre 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **NORDMEC CONSTRUCTION INC.**, datée du 29 août 2017, pour des travaux pour l'installation d'une conduite de contournement à la station de la Pinière, le tout pour un montant de 245 962\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 686. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0306 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-1018-REC SOUMISSION / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER / RUISSEAU DE FEU / PHASE III**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux d'aménagement paysager du Ruisseau de feu – phase III (SA17-9042) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 juillet 2017 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 août 2017 à 11 h 05, à savoir :

Les mains vertes du paysage inc.	131 661,29\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Les entreprises Daniel Robert inc.	188 021,10\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société Les mains vertes du paysage inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 28 août 2017 par M. Maxime Brisebois, architecte paysagiste de la firme Projet Paysage ;

ATTENDU également le rapport daté du 23 août 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation révisée du prix de ce contrat est de 132 609, \$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 1^{er} septembre 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **LES MAINS VERTES DU PAYSAGE INC.**, datée du 22 août 2017, pour les travaux d'aménagement paysager du Ruisseau de feu – phase III, le tout pour un montant de 114 512,97\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 475. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0305 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'obtention du certificat d'autorisation du MDDELCC pour effectuer des travaux d'aménagement dans la bande riveraine.

CE-2017-1019-DEC SOUMISSION / ENTRETIEN DES EXTINCTEURS ET SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE DANS LES IMMEUBLES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le service d'entretien des extincteurs et des systèmes d'éclairage d'urgence dans les immeubles pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9050) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 juillet 2017 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 août 2017 à 11 h 01, à savoir :

Service et Équipements de Sécurité Joliette inc.	48 426,04\$ t.t.c.
Protection incendie MCI	48 754,34\$ t.t.c.
Équipement Incendie Globe inc.	51 992,56\$ t.t.c.
Al Carrière extincteur (1991) ltée	54 798,23\$ t.t.c.
Pévention Incendie Safety First inc.	63 112,65\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société Service et Équipements de Sécurité Joliette inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 août 2017 de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière ;

ATTENDU la vérification juridique du 31 août 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **SERVICE ET ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ JOLIETTE INC.**, datée du 11 août 2017, pour le service d'entretien des extincteurs et des systèmes d'éclairage d'urgence dans les immeubles, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 6 septembre 2017, avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant de 42 118,75\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0296 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2017-1020-REC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT / ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES / SECTEURS 1 ET 4

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 334-07-2016, adoptée le 11 juillet 2016, acceptant la soumission de la société 9066-3006 Québec inc. (Entreprises CD) pour l'entretien des patinoires extérieures pour le secteur 1 pour une somme de 83 602,63\$ (t.t.c.) et pour le secteur 4 pour une somme de 108 795,09\$ (t.t.c.) pour un contrat d'un (1) an avec trois (3) options de renouvellement (SA16-9054) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA16-9054 pour l'entretien des patinoires extérieures – secteurs 1 et 4 est échue depuis le 10 juillet 2017 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur, tel que montré au formulaire ;

ATTENDU QUE l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire pour le secteur 1, et ce, pour une somme de 84 258,97\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,785%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU QUE l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire pour le secteur 4, et ce, pour une somme de 109 649,04\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,785%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 1^{er} septembre 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 11 juillet 2017, la soumission pour l'entretien des patinoires extérieures avec la société **9066-3006 QUÉBEC INC. (ENTREPRISES CD)** pour une somme de 73 284,61\$ (taxes en sus) pour le lot 1 et pour une somme de 95 367,73\$ (taxes en sus) pour le lot 4. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0297 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-1021-REC SOUMISSION / 2^e RENOUELEMENT / ENTRETIEN
DES PATINOIRES EXTÉRIEURES / SECTEUR 2**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 400-08-2015, adoptée le 17 août 2015, acceptant la soumission de la société 9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac) pour l'entretien des patinoires extérieures pour le secteur 2 pour une somme de 120 585,04\$ (t.t.c.) pour un contrat d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9046) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9046 pour l'entretien des patinoires extérieures pour le secteur 2 a été renouvelée pour une première année (résolution 547-11-2016), est échue depuis le 16 août 2017, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour ce deuxième renouvellement, tel que montré au formulaire ;

ATTENDU QUE l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire pour le secteur 2, et ce, pour une somme de 130 186,47\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,785%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 1^{er} septembre 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter, pour un deuxième (2^e) renouvellement d'un (1) an à compter du 17 août 2017, la soumission pour l'entretien des patinoires extérieures pour le secteur 2 avec la société **9212-2977 QUÉBEC INC. (LES ENTREPRISES PRO-VAC)** pour une somme de 113 230,26\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0298 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-1022-REC SOUMISSION / 2^e RENOUELEMENT / ENTRETIEN
DES PATINOIRES EXTÉRIEURES / SECTEUR 5**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 316-06-2015, adoptée le 8 juin 2015, acceptant la soumission de la société 9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac) pour l'entretien des patinoires extérieures pour le

secteur 5 pour une somme de 103 715,50\$ (t.t.c.) pour un contrat d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9034) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9034 pour l'entretien des patinoires extérieures pour le secteur 5 a été renouvelée pour une première année (résolution 547-11-2016), est échue depuis le 16 août 2017, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour ce deuxième renouvellement, tel que montré au formulaire ;

ATTENDU QUE l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire pour le secteur 5, et ce, pour une somme de 103 715,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 1^{er} septembre 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter, pour un deuxième (2^e) renouvellement d'un (1) an à compter du 17 août 2017, la soumission pour l'entretien des patinoires extérieures pour le secteur 5 avec la société **9212-2977 QUÉBEC INC. (LES ENTREPRISES PRO-VAC)** pour une somme de 90 207\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0299 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2017-1023-DEC TRAVAUX DE RÉGULATION AUTOMATIQUE / 513, MONTÉE MASSON

ATTENDU QUE l'édifice du 513, montée Masson a fait l'objet de rénovations en 2014-2015;

ATTENDU QUE malgré les nombreux changements apportés lors des travaux, plusieurs problématiques d'inconfort des occupants liées à la ventilation ont été soulevées depuis l'acceptation finale des travaux;

ATTENDU QUE la firme Ponton Guillot a préparé des plans et devis réalisables en phases afin de régler ces problématiques ;

ATTENDU QU'une première phase de correctifs a été faite soit par l'ajout de serpentins de chauffage indépendants dans certains secteurs ;

ATTENDU QU'en complément des travaux en contrôles visant le raccordement des serpentins aux contrôles de l'immeuble, l'optimisation de la programmation des séquences, etc. était planifiée afin de compléter cette première phase de travaux ;

ATTENDU QUE cette portion des travaux ne peut être réalisée que par l'entreprise Régulvar tel qu'exprimé par le consultant au dossier dans son courriel daté du 19 juillet 2017 ;

ATTENDU la vérification juridique du 1^{er} septembre 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter l'offre de la société **RÉGULVAR** pour les travaux de régulation automatique au 513, montée Masson, le tout pour un montant de 24 300\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 541 tel que modifié par le règlement numéro 541-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0295 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-1024-REC SOUMISSION / RÉFECTION DU BÉTON /
CHAMBRE DE PRÉTRAITEMENT DES ÉTANGS
DE TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection du béton de la chambre de prétraitement des étangs de Terrebonne (SA17-9038) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 juillet 2017 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 août 2017 à 11 h 04, à savoir :

8412359 Canada inc. (Nobesco)	210 000,00\$ t.t.c.
Groupe Lefebvre MRP inc.	298 820,03\$ t.t.c.
Soconex Entrepreneur Général inc.	319 630,50\$ t.t.c.
Cimota inc.	336 301,87\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société 8412359 Canada inc. (Nobesco) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 30 août 2017 par M. Sylvain Pineau, ing. M. ing., associé de la firme D'Aronco Pineau Hébert Varin inc., consultants en structure ;

ATTENDU également le rapport daté du 31 août 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 316 181,25\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur 8412359 Canda inc. (Nobesco) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 6 septembre 2017 ;

ATTENDU la vérification juridique du 5 septembre 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **8412359 CANADA INC. (NOBESCO)**, datée du 28 août 2017, pour la réfection du béton de la chambre de prétraitement des étangs de Terrebonne, le tout pour un montant de 182 648,40\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 686. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0311 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-1025-REC SOUMISSION / REMPLACEMENT / TRONÇON DE
CONDUITE PLUVIALE / RUE VILLENEUVE,
INTERSECTION DE LA RUE ÉMILE-ROY**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le remplacement d'un tronçon de conduite pluviale situé sur la rue Villeneuve à l'intersection de la rue Émile-Roy (SA17-9040) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 juillet 2017 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 août 2017 à 11 h 01, à savoir :

Raymond Bouchard Excavation inc.	381 435,31\$ t.t.c.
Excavation Marc Villeneuve	417 798,65\$ t.t.c.
Talvi inc.	543 602,95\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Raymond Bouchard Excavation inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 25 août 2017 par M. Jean-Philippe Lemire, ingénieur associé de la firme Parallèle 54, expert conseil ;

ATTENDU également le rapport daté du 31 août 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 337 480,37\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Raymond Bouchard Excavation inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 6 septembre 2017 ;

ATTENDU la vérification juridique du 5 septembre 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **RAYMOND BOUCHARD EXCAVATION INC.**, datée du 22 août 2017, pour le remplacement d'un tronçon de conduite pluviale situé sur la rue Villeneuve à l'intersection de la rue Émile-Roy, le tout pour un montant de 331 755\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0309 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le comité exécutif autorise l'amendement budgétaire pour un montant de 348 301\$, comme suit :

DES postes budgétaires numéros		
1-01-279-00-585	disposition de terrains R. 585	343 099\$
1-01-279-00-100	disposition terrain ancien TVT	5 202\$

AU poste budgétaire numéro		
1-03-100-00-415	conduite pluviale rue Villeneuve	348 301\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2017-310 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

**CE-2017-1026-DEC AUTORISATION / TRAVAUX / OCTROI DE
SERVITUDE PLUVIALE / 2349, CHEMIN SAINT-
CHARLES / 121, RUE DE L'ESTRAN**

ATTENDU QUE la tranchée drainante localisée sur les arrières lots de la rue de l'Estran et installée lors des travaux de construction de la rue de l'Estran, le tout tel que montré au plan no 726-88-06 fourni par la firme Enviroservice en date du 25 août 1993, n'est plus fonctionnelle;

ATTENDU QUE les accumulations d'eau dans la partie arrière des propriétés du 2349, chemin Saint-Charles et du 121, rue de l'Estran ont été constatées et sont sujettes à de multiples plaintes;

ATTENDU QUE ce réseau pluvial est de la responsabilité de la Ville et que cette dernière consent à effectuer des travaux afin de corriger la situation;

ATTENDU la vérification juridique du 5 septembre 2017 ;

ATTENDU QUE les travaux de correction consistent notamment à l'installation d'un (1) puisard et d'une (1) conduite souterraine secondaire d'égout pluvial;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la Ville de Terrebonne d'obtenir l'autorisation pour effectuer des travaux sur les terrains visés et pour l'enregistrement d'une servitude pour le maintien dans les lieux du puisard et de la conduite secondaire d'égout pluvial, ainsi que pour son entretien, sa réparation et son remplacement;

ATTENDU les ententes signées par les propriétaires autorisant les travaux et l'octroi des servitudes en faveur de la ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des « *Autorisations à effectuer des travaux et engagement d'octroi de servitude* » sur les propriétés des adresses civiques numéros 2349, chemin Saint-Charles et au 121, rue de l'Estran.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les actes de servitude à intervenir entre les parties sur les propriétés mentionnées ci-dessus.

**CE-2017-1027-DEC TOTÉMISATION / 7^e GROUPE SCOUT
TERREBONNE / 15 SEPTEMBRE 2017**

ATTENDU la demande du 7^e Groupe Scout Terrebonne pour tenir une cérémonie de « Totémisation » au parc de La Coulée, le vendredi 15 septembre 2017, de 19h à 22h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le 7^e Groupe Scout Terrebonne à tenir une cérémonie de « Totémisation » au parc de La Coulée le 15 septembre prochain conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

- 1) Stationnement**
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site.
- 2) Musique**
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site de 19h à 22h.
- 3) Feu de joie**
Durant l'activité, il est autorisé de faire un feu dans un braséro destiné à cette fin. Le feu sera sous la supervision des animateurs.

Que les Directions de la police et de l'incendie soient chargées de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2017-1028-DEC CORRECTION / CE-2017-941-DEC / AJOUT D'UNE
FERMETURE DE RUE / LANCEMENT / THÉÂTRE
DU VIEUX-TERREBONNE / SODECT / 9
SEPTEMBRE 2017**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-941-DEC, adoptée le 9 août 2017, autorisant la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) à présenter une partie de sa programmation dans le stationnement situé à l'angle des rues Saint-Pierre et Sainte-Marie le samedi 9 septembre 2017 de 12h à 23h ;

ATTENDU QUE cet événement, nommé Frénésie, la SODECT réinvente sa façon de présenter sa programmation permettant à la fois d'amener la culture dans la rue et de créer de nouvelles alliances avec les commerçants et restaurateurs du secteur et à quelques semaines de la présentation, force est de constater que la formule plait, puisque déjà 500 personnes ont déjà réservé leur place ;

ATTENDU QUE ce succès entraîne toutefois des modifications sur le plan organisationnel afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'expérience des participants ;

ATTENDU la nouvelle demande de fermeture de rue de la SODECT afin d'y inclure la rue Sainte-Marie, entre les rues Saint-Pierre et Saint-François-Xavier, le 9 septembre de midi à minuit ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la modification de la résolution numéro CE-2017-941-DEC par l'ajout des éléments suivants :

7) Installation d'équipements sur le domaine public

Installation de la scène de la Ville et d'un Food Truck dans le stationnement à l'angle des rues Saint-Pierre et Sainte-Marie, du vendredi 8 septembre 7h au dimanche 10 septembre 13h.

8) Fermeture de rue et interdiction de stationner

Interdiction de stationner et fermeture de la rue Saint-Pierre, entre les rues Sainte-Marie et Saint-André, et de la rue Sainte-Marie, entre les rues Saint-Pierre et Saint-François-Xavier, le 9 septembre de 12h à 24h.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2017-1029-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h45.

Président

Secrétaire